

**Jeudi 8 juin 2000**

**Communauté Urbaine de Dunkerque**

## **Forum sur les déchets**

\*\*\*\*\*

### **Roméo Ragazzo: "Nous voulons mettre en œuvre quelque chose d'exemplaire!"**

Des débats, des tables rondes, des concertations et des discussions afin que les élus, les membres d'associations et tous les acteurs de la vie locale, deviennent des acteurs du schéma de valorisation des déchets. C'était le programme et l'ambition du Forum déchets qui a eu lieu, hier, à la Communauté urbaine de Dunkerque. Une journée de travail éclairée par des interventions d'experts, Gérard Antoine de l'ADEME, Jean-Daniel Vazelle de la DDE, René Pauvret, responsable du dispositif éco-emballages, Agnès Jacques de l'ADEME et Alain Cabanes de l'association AMORCE. Au terme de cette journée, plus aucune question sur le schéma de valorisation des déchets ne devait rester sans réponse...

Ce Forum déchets s'est voulu essentiellement basé sur le participatif. Les participants ont ainsi réfléchi sur la façon de conduire au mieux la mise en place de ce schéma.

Roméo Ragazzo, le vice-président de la Communauté urbaine de Dunkerque, chargé de l'environnement, de la collecte, et du traitement des résidus urbains, a ouvert cette journée de travail en établissant un état des lieux de la situation. Point de départ des débats. *"Nous sommes aujourd'hui arrivés à un stade où l'on voit mieux se dessiner les projets. Si ce schéma n'a pas été communiqué plus tôt, c'est que nous nous sommes d'abord concentrés sur l'information auprès des élus car ce sont eux les comptables des décisions prises. Nous ne sommes pas restés muets! Nous sommes allés à la rencontre des conseils municipaux pour échanger. Des tests ont également été mis en place dans des communes. Ce schéma de gestion des déchets vise à gérer les déchets, au mieux des intérêts écologiques et économiques. Nous allons mettre en œuvre quelque chose d'exemplaire, insiste Roméo Ragazzo, comme ce fut le cas auparavant avec Triselec. Il est primordial que le public ait toutes les informations nécessaires afin qu'il adhère au mieux à ce schéma. Nous n'avons rien à cacher! Plus ce schéma sera compris et partagé, et mieux il réussira..."*

Au terme d'une table ronde les participants ont évoqué leurs préoccupations. Les débats se sont ouverts.

### **La dioxine fait parler d'elle**

*"Sur les dioxines, longtemps négligées, explique Alain Cabanes, on sait que, s'il y a risque, il peut être grave. Alors, on applique le principe de précaution. On ferme des usines. On équipe celles qui restent pour le traitement des dioxines. D'ici trois ans, on arrivera en France, à un niveau tel de traitement que le risque ne sera pas supérieur à tous les autres risques. Il sera banalisé, ordinaire."*

Mais Roland Choquet, président de l'ADELFA, n'est pas convaincu. *"Les experts du monde entier savent que quand on brûle des produits, on remet des produits dangereux dans l'atmosphère. Quand on parle de dioxine, il faut savoir qu'on a décidé de la capter avec du charbon actif, c'est une fumisterie. La dioxine est un produit qui atteint les défenses immunitaires... Il y a 1400 éléments chimiques dans les fumées d'une usine d'incinération."* *"N'importe quelle combustion fait des milliers d'éléments chimiques, rétorque Alain Cabanes, mais il faut préciser lesquels sont rejetés et dans quelle mesure. Quant au charbon actif, son efficacité est vérifiée."*

### **Grande-Synthe au cœur des débats**

Marie-Paule Hocquet, du CFCV Grande-Synthe, marque son désaccord. *"Comment entrer dans un projet quand tout est bouclé?"* Puis elle soulève une série de questions. Est-ce que tout a été fait pour mettre en place le tri des déchets, notamment dans l'habitat vertical ? Que deviendront les déchets de soins et les déchets toxiques ? Le site de Dunkerque Ouest est déjà tellement sinistré. Fallait-il un incinérateur de plus ? *"Les déchets traités sont nos déchets, reprend Roméo Ragazzo. Ce ne sont pas ceux de nos voisins. Mais je comprends ces questions. Il faut désormais organiser des réunions pour analyser les dossiers techniques. Si nous l'avions fait plus tôt, il y aurait eu des imprécisions. On nous l'aurait reproché. Nous avons stabilisé notre réflexion et nos positions. Nous voulons tout mettre sur la place aujourd'hui. Quant aux questions du tri dans l'habitat vertical, Grande-Synthe est justement un site pilote pour une action particulière avec Eco-Emballages et l'ADEME."*

Nicole Segard, de Qualité Environnement à Grande-Synthe, rappelle qu'à 100 mètres du site choisi pour l'incinérateur, se trouvent un lycée technique et une école maternelle. *"D'autres sites ont-ils été envisagés?", demande-t-elle. Quelles sont les garanties faites aux habitants ? Y aura-t-il des rejets gazeux ou une augmentation des nuisances due à l'augmentation du trafic routier ? Quant aux encombrants à Grande-Synthe, seront-ils triés ou valorisés ? Y aura-t-il un centre de déchets hospitaliers à Grande-Synthe ?"*

*"Pendant 25 ans, sur ce site, précise Roméo Ragazzo, il y a eu une usine d'incinération. L'outil mis en place actuellement n'a rien à voir avec le précédent. Non, il n'y avait pas d'autre site prévu. Nous avons choisi celui-ci, car c'est un emplacement stratégique, au milieu des voies de communication, à proximité du centre de tri qui enverra ses refus. La préservation de la santé est primordiale. Quant aux encombrants, ils seront valorisés grâce aux déchetteries selon la spécificité de chaque produit. Les déchets hospitaliers ne sont pas de la compétence de la Communauté Urbaine. Ce sont les responsables des hôpitaux qui doivent mettre en place un dispositif spécial de traitement de déchets."*

*"Si on n'a plus aucun moyen de se faire entendre, explique un habitant de Grande-Synthe, il y aura forcément une levée de bouclier". Roméo Ragazzo lui répond : " Si il y avait eu un autre site, on aurait procédé de la même manière. On connaît bien le "pas chez moi chez le voisin". En toute objectivité, nous avons pensé que c'était l'endroit le plus adéquat".*

### **La valorisation organique: quelle démarche?**

Jean Sename, secrétaire de l'ADELFA, évoque la circulaire Voynet de 1998, sur le recyclage et la valorisation des déchets. *Nous craignons un virage de la Communauté Urbaine de Dunkerque, qui a longtemps été pionnière en matière de recyclage. Triselec ne pourrait plus faire face ? Ne pourrait-on pas traiter 30000 tonnes au lieu de 21000 ? Je crois qu'il s'agit d'un manque d'ambition... Quant à l'incinérateur à 78000 tonnes, la Communauté Urbaine de Dunkerque a choisi le seuil de la rentabilité. Nous avons du mal à partager ce point de vue. Toute une population va vivre autour de ce centre. Nous demandons à voir les dispositions prises, le dossier technique. Il faut que les responsables des associations posent un certain nombre de questions..."* Roméo Ragazzo réprecise l'ambition affichée de Triselec. *"La volonté est là : trier plus, valoriser mieux."*

*"L'hypothèse de Dominique Voynet, en matière de valorisation d'énergie, est de recycler 50% du gisement. Le reste partant pour l'incinération", rappelle Alain Cabanes. Agnès Jacques,*

chargée de mission à l'ADEME annonce les ambitions locales. *"L'objectif de la communauté urbaine est de détourner le quart des déchets vers la filière de valorisation organique."*

### Au fil des réactions

Roland Choquet, président de l'ADELFA, intervient d'emblée: *"Si ce forum a lieu aujourd'hui c'est que nous en sommes à l'origine. Nous n'avons eu aucun document sur le schéma. Il y a une absence totale de transparence. Nous, nous ne sommes pas contre l'incinération, mais nous ne voulons pas d'une incinération **surdimensionnée** (voir l'encadré)! Car on tourne alors le dos au recyclage et à la valorisation des déchets alors que l'on pourrait faire bien plus!"*

Alain Cabanes, de l'association AMORCE, pose la question de la maîtrise des quantités de déchets par habitant. *"Nous avons mené une réflexion afin de proposer quelques solutions concrètes, explique-t-il. En ce qui concerne les journaux gratuits dans les boîtes aux lettres, peut-être pourrait-on, quand les gens ne veulent pas en recevoir, le signaler directement sur la boîte. Ou, pour les autres, on pourrait envisager un système de **taxation** payé par les annonceurs. Autre front sur lequel nous pourrions agir : le fantastique développement de l'eau en bouteille. Les gens ont peur de l'eau du robinet. La Communauté Urbaine de Nancy, par exemple, mène une campagne d'information sur le fait que l'eau est bonne. Ici aussi, la collectivité pourrait informer sur la qualité de l'eau."*

Chantal Tanghe, de Fée Service, soulève à son tour une pluie de questions. Quelle est la technologie prévue pour le Centre de Valorisation Organique? Comment les associations locales d'insertion trouvent-elles leur place dans la filière du recyclage? Qu'en est-il des autres déchets, notamment les déchets industriels banals (DIB)? *"En ce qui concerne les technologies qui seront utilisées dans le Centre de Valorisation Organique, le cahier des charges est ouvert, répond Vincent Gibot au nom de la Communauté Urbaine. Les constructeurs doivent nous proposer la technologie la mieux adaptée. Enfin, la Communauté Urbaine de Dunkerque a mené une étude de marché pour appréhender les différentes contraintes liées à l'utilisation du compost. Le potentiel existe, mais il faut respecter des exigences de qualité, conformes aux normes qui se pratiquent en Allemagne et en Hollande. Quant aux outils pour traiter les autres déchets, notamment les DIB, nous ne prenons en charge que les déchets ménagers ou assimilés. Il n'y a pas d'installation communautaire prévue pour les autres déchets."*

Un représentant d'Emmaüs, aborde la **dimension sociale** du recyclage des déchets. *"Notre but est d'aider l'homme à retrouver sa dignité, notamment grâce au recyclage. Comment pourrions-nous trouver notre place dans un tel processus?" "Triselec a une action reconnue en matière d'insertion, répond Roméo Ragazzo. Nous avons mené des discussions avec Emmaüs pour le ramassage et la valorisation des textiles. Nous attendons vos propositions. La réflexion n'est pas close. Il y a aussi la question des encombrants. Quand le ramassage global des encombrants sera mis en place, nous pourrions travailler avec Emmaüs."*

Roméo Ragazzo attire même l'attention sur l'Hôtel communautaire: *"J'ajouterais enfin qu'il y a beaucoup de choses à améliorer, y compris dans le fonctionnement interne de cette maison! Elle doit être exemplaire."*

*"Nous représentons les usagers, annonce Paulette Declerck, de l'association Union femme civique et sociale. Ce qui m'importe, ce sont les **encombrants**. C'est un mélange incroyable: peinture, fer, toxique, non-toxique, tout un joyeux fatras. Qu'est-ce que ça donne dans le sol? Il y a du bois écrasé là-dedans, alors qu'on pourrait en faire du combustible. C'est à la Communauté Urbaine de nous dire ce qu'il est possible de faire ou non. Serait-il possible que le ramassage ait lieu plus souvent qu'une fois par trimestre? Une fois par type de déchets, par exemple? Quant à Eco-Emballages, d'accord. Mais pourquoi ne pas utiliser des sacs en papier? Pour ma part, je suis embêtée avec les déchets verts, car je n'ai pas de véhicule. En désespoir de cause, on met tout dans la poubelle noire. "Les encombrants sont ramassés à l'initiative des communes, précise Roméo Ragazzo. La Communauté Urbaine doit délibérer au sujet des encombrants. A défaut de décisions certaines, on peut donner une orientation. Le*

ramassage devrait se faire sur appel téléphonique. Enfin, il y a des bennes pour ramasser les déchets verts. Pourquoi ne pas les prendre en compte dans le cadre des encombrants?"

"Les producteurs de sachets plastiques cotisent dans le cadre du programme Eco-Emballages, indique René Pauvret, d'Eco-Emballages. Ils contribuent au programme..."

René Druel, de l'ADELFA, intervient à son tour. "On produit 5000 tonnes par an de sacs de grande surface. Est-ce vraiment judicieux de les incinérer?" "Le recyclage des **sacs en plastique** est lourd et coûteux, répète René Pauvret. Aujourd'hui on recycle les sachets plastiques industriels, car ils sont homogènes et de qualité, ce qui n'est pas envisageable pour les sacs de supermarché. Il y a sûrement une solution technique, mais pour l'instant c'est trop cher. On y arrivera par le tri sélectif. Il faut une prise de conscience générale. Les fabricants d'emballage étudient les réactions des consommateurs face au suremballage."

Roméo Ragazzo complète: "C'est vrai, on ne peut pas se contenter de la situation actuelle. Nous attendons avec impatience des solutions en conformité avec la logique de recyclage".

"Beaucoup de gens ne savent pas que ce qu'ils jettent aux encombrants contient par exemple de l'amiante, reprend Paulette Declerck. Il faudrait commencer par leur dire que c'est **dangereux**. D'ailleurs, il y a eu une période où les associations étaient très proches de la Communauté Urbaine de Dunkerque. On trouvait un terrain d'entente. Puis il y a eu un creux. D'où vient ce malentendu?" René Pauvret tente une réponse: "La collectivité ne peut avoir la prétention de régler le problème des déchets toute seule. Nous avons besoin des questions des citoyens. Les associations peuvent faire avancer..."

Jean Sename s'inquiète du nombre d'emplois créés par la filière "incinération". "Il me semble que les autres filières de valorisation créent 10 à 30 fois plus d'**emplois**! Est-ce un paramètre qu'on a pris en compte? Et la valorisation énergétique, qu'est-ce que c'est? Est-ce que la Communauté Urbaine de Dunkerque profitera de cette électricité?" Roméo Ragazzo répond: "Nous n'opposons plus les filières entre elles. Elles se complètent." Alain Cabanes démontre l'intérêt de l'électricité produite par recyclage des déchets. "On ne favorise plus telle ou telle filière, insiste-t-il. En valorisant les déchets de dix familles dans une centrale d'incinération, on assure les besoins électriques d'une famille, qui plus est, produite et consommée sur place, sans coût de transport. L'usine d'incinération de Dunkerque produira de l'électricité pour 30000 habitants. Une usine d'incinération émet moins de polluants qu'une centrale à fioul ou charbon."

### Des idées pour demain

Jean Sename : "Il faut savoir que tout plan tombé du ciel va être forcément être contesté ! Prenez les problèmes en amont. Etre dans le vent, c'est récupérer, recycler et valoriser. Sinon on va entrer dans l'histoire à reculons. Nous étions partisan de demander un moratoire sur ce projet mais nous avons vu que l'enquête d'utilité publique ne serait réalisée que dans un an..."

Paulette Declerck : "En tant que représentant des usagers, je tiens à préciser qu'il faut voir ce qui peut aider les usagers à valoriser ces déchets. Dans les encombrants, on trouve des vieilles peintures, de l'amiante... Tout le monde envoie ça dans les encombrants. On met tout dans une benne et on écrase ! C'est horrible".

Une habitante de Grande-Synthe : "Une journée comme celle-ci, c'est très positif. On voit comment on peut améliorer les choses tous ensemble. Il faudra que ça se renouvelle."

Roméo Ragazzo : "Nous avons essayé de répondre à des questions fondamentales. Je souhaite que l'on ne mette pas en doute la volonté de la CUD de traiter cette question et j'insiste sur la volonté de transparence. Il faut que ceux qui souhaitent approfondir certains points aient le maximum d'informations. Ce plan découle d'une logique et des règles qui s'imposent à tous. Il y a également un enjeu de citoyenneté. Il y a encore beaucoup à faire, éduquer les citoyens, les jeunes, mais nous sommes prêts à le faire".

## Le mot de la fin

*"Nous avons mis en œuvre du tri sélectif. Les lois sont devenues plus exigeantes. Puis il y a eu la dioxine. A-t-on eu raison de fermer cette usine? On a appris que la dioxine ne venait pas essentiellement d'elle. De toute façon, elle produisait des nuisances et il fallait la fermer. La gestion des déchets est un enjeu pour lequel personne ne m'a jamais dit : voilà exactement ce qu'il faut faire."* Michel Delebarre, Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, venu clore le forum, rend hommage à Roméo Ragazzo, qui a *"apporté les éléments d'une solution globale."* *"Notre objectif, reprend-il, est de valoriser autant que faire se peut. Nous aimerions rester dans le peloton de tête des collectivités locales dans ce domaine. Il nous faut prendre le contre-pied d'une image, celle de l'industrie lourde, productrice de nuisances. On joue gagnant pour nous, pour notre agglomération, y compris en terme d'image. Avec une journée comme celle-ci, je n'attendais pas un aval, mais la validation que nous ne sommes pas sur un chemin de traverse."* Michel Delebarre insiste: *"Nous allons à l'incinération pour le stricte nécessaire. Et à la valorisation pour tout le reste. L'opinion nous suit, dans les comportements collectifs. Mais pas toujours dans les comportements individuels!"*. S'adressant aux représentants du monde associatif présents au forum : *"Les associations ne doivent pas fonctionner que dans le sens de l'observation. Elles doivent aussi faire de la pédagogie. Leur manière d'agir n'est pas perçue de la même manière que la pédagogie institutionnelle. Il faut aller plus loin, travailler avec nos concitoyens. Les associations sont partie prenante de ma conception de la démocratie. Nous avons une année à peu près pour lancer ces opérations. Le temps doit devenir un allié pour l'information, la sensibilisation collective. Nous sommes mûrs, je pense, pour des débats transparents."* Puis il conclut sur cette image. *"Aujourd'hui, j'ai inauguré un lotissement, à Petite-Synthe, de petites maisons impeccables. A droite de la porte, côte à côte, il y avait un alignement de poubelles... Pour améliorer la vie collective, n'inventons pas des nuisances secondaires. La solution d'un problème génère d'autres types d'inconvénients qu'il faut intégrer."*

## Treize ans de réflexion et de gestion des déchets

**Afin "d'apporter un éclairage du présent grâce au passé", Vincent Gibot, directeur de l'Ecologie Urbaine à la Communauté Urbaine de Dunkerque, a dressé un bref historique de la politique de gestion des déchets depuis 1987, au sein de la Communauté Urbaine de Dunkerque.**

L'année 1987 soulève les premières interrogations, avec l'élaboration du projet mené par la Communauté Urbaine de Dunkerque avec l'entreprise Valorga. Faut-il des décharges? Du "tout incinération"? La Communauté Urbaine de Dunkerque envisage la méthanisation industrielle des ordures ménagères en solution alternative à l'extension de l'usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) de Petite-Synthe. Mais le projet, qui n'intégrait pas de collecte sélective à la source, n'a pas vu le jour.

En 1989, c'est TRISELEC qui voit le jour. Il s'agit du premier centre de tri à l'échelle industrielle sur le territoire national. La collecte sélective s'organise en porte à porte chez les habitants, qui utilisent plusieurs poubelles.

La première déchetterie de la Communauté Urbaine de Dunkerque voit le jour à Gravelines en 1991. Quatre autres suivront, à Bray-Dunes, Coudekerque, Petite-Synthe et Rosendael. Les

déchets sont triés à la source, par apport volontaire des habitants. Il s'agit là d'encombrants: matelas, vélos, cuisinières...

### **De nombreux projets qui ne voient pas tous le jour**

Un nouveau projet est élaboré en 1992, Ecopole. La société STED, dans le cadre du contrat de concession signé avec la Communauté Urbaine de Dunkerque, envisage le tri des déchets industriels banals (DIB), déchets de chantier et encombrants, on commence à parler de la valorisation organique des déchets végétaux par compostage, et de l'enfouissement des produits non valorisables. Trop précurseur, trop large, trop coûteux, le projet Ecopole n'est pas suivi d'effets.

La Commission Environnement de la Communauté Urbaine de Dunkerque propose de nouvelles orientations en 1994. L'idée de la valorisation organique des déchets verts, mais aussi des déchets fermentescibles, fait son chemin. Il faut mettre aux normes ou reconstruire l'usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) de Petite-Synthe. On réaffirme la nécessité du tri à la source. Les déchetteries marchent bien. On évoque la collecte des déchets ménagers spéciaux, le tri des déchets industriels banals, et la coopération intercommunale, indispensable à une gestion efficace des déchets.

En 1995, la collecte sélective des déchets alimentaires issus de la restauration collective est lancée. L'usine d'incinération de Saint-Georges/Aa est fermée. La collecte sélective en habitat collectif est mise en œuvre.

### **L'année 1997 : une étape**

En 1997, le Conseil Communautaire vote le nouveau schéma de collecte et traitement des déchets ménagers. Quatre axes se dégagent : l'extension du centre de tri, la réhabilitation du Centre de Valorisation Energétique (CVE), destiné à produire de l'énergie à partir de la combustion de déchets, la création d'un Centre de Valorisation Organique (CVO), destiné à transformer les déchets verts, fermentescibles, et issus des stations d'épuration, en compost et éventuellement en biogaz ; enfin, de nouvelles déchetteries doivent être construites.

En 1998, la collecte sur déchetterie des déchets ménagers spéciaux (DMS) – vernis, peintures, cosmétiques, médicaments, piles, produits d'entretien - est opérationnelle. L'incinération sur le site de Petite-Synthe est stoppée. La Communauté Urbaine teste la collecte sélective des déchets fermentescibles à Coudekerque Village, en mettant en place une troisième poubelle, verte, chez les habitants.

L'année 1999 voit la fermeture du Centre d'Enfouissement Technique (CET) du Bois des Forts. Afin de mettre en place un appel à la concurrence sur la base d'un cahier des charges, la Communauté Urbaine lance la procédure de consultation sur le Centre de Valorisation Organique (CVO) et le Centre de Valorisation Energétique (CVE).

Désormais, la Communauté Urbaine de Dunkerque compte marquer sa volonté de concertation et de communication. Depuis 1997, la commission déchets est élargie à l'ensemble des élus communautaires, et implique les conseils municipaux concernés par les opérations. Il faut enfin toucher tous les publics, grâce à des forums, des réunions publiques, une commission locale d'information (CLI), mise en place fin 1999, et de la documentation (en cours d'élaboration).

## **Une incinération surdimensionnée?**

Afin de justifier le dimensionnement et la capacité des installations prévues par le schéma, Vincent Gibot, le directeur de l'Ecologie Urbaine, a précisé le schéma de traitement des déchets. Un schéma qui se résume, depuis 1997, par la formule "Triez plus pour valoriser mieux". Ce schéma est basé sur trois objectifs, l'économie des ressources naturelles grâce au recyclage, la valorisation énergétique grâce à la récupération du potentiel énergétique des déchets n'ayant pu être recyclés et enfin le stockage des résidus ultimes avec le stockage des déchets non valorisables dans les conditions techniques et économiques du moment.

La hiérarchisation des techniques de traitement a été établie de la façon suivante: le centre de tri des déchets propres et secs et le Centre de Valorisation Organique (CVO), le Centre de Valorisation Energétique (CVE) et le centre de stockage des résidus ultimes.

## La mise en œuvre

Les capacités des différents outils qui seront mis en œuvre sont basées sur des études de sensibilité prenant en compte l'évolution des populations, des gisements et du taux de couverture de la population équipée en poubelle verte sur les vingt-cinq années à venir.

### Objectifs des collectes sélectives:

- **Ordures ménagères et assimilés:**
  - Habitat individuel : 50 % de tri à la source (27 % de fermentescibles et 24 % propres et secs). Trois poubelles. 70 % de la population concernée (taux de couverture).
  - Habitat collectif : 12 % de tri à la source des déchets propres et secs. 85% en porte à porte avec deux poubelles et 15% en apport volontaire.
  - Assimilés : 2 ou 3 poubelles. 20 à 40 % de tri à la source (20 % fermentescibles et /ou 20% propres et secs).
- **Encombrants:** développement du tri à la source avec la construction de nouvelles déchetteries, l'amélioration des déchetteries actuelles et la réorganisation des collectes en porte à porte.
- **Cantonages :** ce sont les déchets produits par les services techniques des communes (espaces verts, corbeille à papier, déchets de bâtiment ...), développement du tri à la source avec le tri des déchets verts , le tri des gravats et le tri des déchets combustibles.

## Quelques chiffres...

Sur, annuellement, 103 000 tonnes d'ordures ménagères et assimilés, 17 000 tonnes d'encombrants et 25 000 tonnes de déchets de cantonage, 21 000 tonnes iront en centre de tri, 26 000 tonnes en Centre de Valorisation Organique (auxquelles il faut rajouter 10 000 tonnes de boues de station d'épuration), 78 000 tonnes en Centre de Valorisation Énergétique et 26 000 tonnes en centre d'enfouissement technique.

D'après ces données et en tenant compte d'une augmentation minimale de la population et de la production individuelle de déchets sur les vingt-cinq ans à venir, les capacités du centre de tri, du centre de valorisation des déchets organiques et du centre de valorisation énergétique ont été établies. Les capacités nominales sont les suivantes pour le centre de tri : 26 000 tonnes par an, le CVO : 24 000 tonnes par an en phase 1 et 36 000 tonnes par an en phase 2, le CVE : 86 000 tonnes par an.

## Des installations évolutives

L'évolution des comportements, des modes de consommation et des réglementations impliquent une capacité d'évolution pour ces différents équipements.

Les objectifs du CVO :

- Les gisements : déchets verts fermentescibles et boues de stations d'épuration.
- Évolutivité : Une adaptation des équipements est prévue afin de répondre à l'évolution de la demande des agriculteurs utilisateurs de compost, à l'évolution de la quantité, de la nature et de la composition du gisement.

Une attention particulière sera portée à l'intégration des constructions dans l'environnement par un traitement architectural et paysager et une captation et traitement des odeurs.

Cet outil doit être capable de traiter de manière séparée les boues et les fermentescibles, des gisements qui répondent à deux réglementations bien distinctes.

Les objectifs du CVE :

- Gisement : fraction combustible des déchets n'ayant pu être recyclée.
- Utilisation de moyens de transports multimodaux (transport par voie ferrée et par voie navigable).
- Valorisation de l'énergie sous forme d'électricité.
- Intégration dans l'environnement et évolutivité : traitement des fumées en cas de modification de la réglementation, traitement, si nécessaire, des boues de stations d'épuration en solution alternative à la valorisation organique et cogénération, c'est à dire la possibilité de produire de la vapeur d'eau par exemple pour du chauffage urbain et de l'électricité.

## Eclairages

- Mâchefer: Vincent Gibot confirme que dans le cahier des charges, il est prévu de produire des mâchefers valorisables. Un appel d'offres lancé auprès des entreprises a montré que les mâchefers qui sortiront du CVE seront de classe V et donc valorisables. Et selon Agnès Jacques, la qualité des mâchefers dépend de la qualité de traitement des déchets et des déchets entrants. Or, un effort est fait sur la collecte car, par exemple, en amont on retire les déchets ménagers spéciaux .
- Plan départemental d'élimination des déchets: pour Jean-Daniel Vazelle, le département du Nord est un "mauvais élève" car il n'a pas réalisé de plan départemental. *"Il y a eu, depuis 92, une révolution en matière de traitements des déchets. Le plan n'est pas encore bouclé. Le plan est porté à la connaissance de tous les établissements publics à compétences communales. Nous sommes dans une phase de consultation. Il peut encore y avoir un certain nombre de retouches. Pour l'instant c'est un plan en projet. Nous intégrerons toutes les remarques dans l'enquête publique. Ce plan a été élaboré à partir de l'écoute des collectivités concernées par la gestion et l'élimination des déchets, les milieux associatifs..."* . *"La CUD est partie prenante de ce plan, explique Roméo Ragazzo. Il y a quelques années nous avons fait des démarches avec nos voisins immédiats. Chacunes de ces intercommunalités n'a pas souhaité participer à la mise en œuvre de ce plan. La CUD ne peut pas attendre indéfiniment..."* . *"C'est un plan qui a été élaboré à partir d'un état des lieux le plus exhaustif possible, reprend Jean-Daniel Vazelle, et il a bien fallu l'arrêter à une date précise. Il tient compte de ce qui est fait dans le département du Nord. Ses objectifs : le gisement devrait se stabiliser en 2005, il faut une réduction à la source et faire évoluer le comportement des ménages. L'autre objectif est de valoriser 50 % des déchets dès 2005, des déchets qui passeront dans les filières de valorisation et dès 2010, 50 % seront réellement valorisés. Le troisième point concerne les exigences en matière d'équipement. Il nous est apparu qu'il fallait une grande coordination. Il ne faut pas créer de la surcapacité si on veut atteindre la stabilisation du gisement. Il y a nécessité d'avoir au minimum deux modes de transport en privilégiant le transport par les voies ferrées et navigables. Ce plan fixe les objectifs qui prennent en compte la stabilisation du gisement il ne décrit pas ce qui va être fait. Il donne le cadre dans lequel la réflexion locale doit être effectuée. Il essaie de privilégier cette coopération intercommunale. Il ne privilégie pas l'un ou l'autre méthode"*.
- L'Europe. Gérard Antoine, ingénieur ADEME : *"Il y a la réglementation nationale et la réglementation européenne. Il faut remonter au début des années 70, pour ce qui est de la prise de conscience. Au niveau européen, la préoccupation était globale et au niveau national les préoccupations étaient déjà plus terre à terre. Cette prise de conscience a donné lieu à des textes sur le plan européen notamment, la directive européenne du 15 juillet 75 relative aux déchets qui depuis a été améliorée. Dans les années 80, place à une décennie de transition marquée par un renforcement assez net de la réglementation et un développement des techniques. La décennie 90 était, quant à elle, une décennie*

*d'harmonisation des réglementations françaises et européennes. La loi de 1975 concerne la gestion des déchets et celle de 1976 se préoccupe des installations de traitements. En ce qui concerne les incinérations, des directives européennes sont venues préciser les contraintes auxquelles devaient se plier ces installations. Pour ce qui est de la mise en place du schéma, ces textes sont maintenus. Ils sont bien connus des services techniques des collectivités locales. Il faudra que ces collectivités prennent en compte ces textes et qu'elles soient en conformité avec les directives européennes".*